

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXVII

BEAUCEVILLE — NOVEMBRE 1921

No 11

LES RESIDENCES SUCCESSIVES DE Mgr DE LAVAL A QUEBEC

Le 15 juin 1659, vers les six heures du soir, le navire qui avait transporté Mgr de Laval dans la Nouvelle-France jetait l'ancre devant Québec. L'évêque de Pétrée était accompagné d'un Jésuite, le Père Jérôme Lalemant, de trois prêtres, MM. Jean Torcapel, Philippe Pèlerin et Charles de Lauzon-Charny, fils de l'ancien gouverneur du Canada, et d'un simple tonsuré, M. Henri de Bernières, qui devait devenir le premier curé en titre de Québec.

Mgr de Laval ne débarqua que le lendemain.

Le *Journal des Jésuites* note très sobrement la réception faite à Mgr de Laval : "Nous reçûmes en procession M. l'évêque sur le bord de la rivière et en l'église de Québec." M. l'abbé Auguste Gosselin, à l'aide de la *Relation* de 1659, nous donne un peu plus de détails sur la journée du 16 juin 1659 : "A peine, dit-il, Mgr de Laval eut-il mis pied à terre, que le canon du fort se fit entendre; et le prélat, revêtu de ses habits pontificaux, la mitre en tête et la crosse à la main, fit descendre du ciel sur cette foule agenouillée dans la poussière, la première bénédiction épiscopale dont ces lieux furent témoins. Il reçut ensuite les hommages du gouverneur, du supérieur des Jésuites et de tous les principaux personnages présents; puis la

procession se mit en marche vers l'église paroissiale, le prélat s'avancant majestueusement, accompagné du gouverneur et du supérieur des Jésuites, et continuant de bénir les fidèles qui accouraient sur son passage pour le voir". "Il paraissait, dit le P. Lalemant, comme un ange du Paradis, et avec tant de majesté, que nos Canadiens ne pouvaient détacher leurs yeux de sa personne."

Comme il n'y avait pas encore de presbytère ni de maison épiscopale à Québec, Mgr de Laval fut d'abord l'hôte des Pères Jésuites. Il resta quelques semaines avec eux.

Mgr de Laval se transporta ensuite chez les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu. "Chez les Hospitalières, dit M. de LaTour, il se logea dans un appartement dépendant de l'hôpital. Il y demeura près de trois mois. Il y fut traité autant que la pauvreté de la maison le permettait, avec beaucoup de propreté et de zèle, quoique très simplement. Mais cette simplicité ne lui suffisait pas; il se plaignait toujours qu'on en faisait trop, montrait du dégoût pour ce qui était bien apprêté, et affectait au contraire une sorte d'avidité pour ce qu'il y avait de moins bon."

Au mois de novembre 1659, Mgr de Laval et ses prêtres prirent leur logement dans le pensionnat sauvage des Ursulines qui portait alors le nom de *Séminaire*. Dans une de ses admirables lettres, la vénérable Mère de l'Incarnation dit, parlant de Mgr de Laval : "Nous lui avons prêté notre séminaire qui est à un des coins de notre clôture et tout proche de la paroisse. Il y aura la commodité et l'agrément d'un beau jardin, et afin que lui et nous soyons logés selon les saints canons, il a fait faire une clôture de séparation. Nous en serons incommodés parce qu'il nous faut loger nos séminaristes dans nos appartements: mais le sujet le mérite, et nous porterons avec plaisir cette incommodité jusqu'à ce que la maison épiscopale soit bâtie."

Dans un rapport envoyé au Saint-Siège en 1660, Mgr

de Laval dit au sujet de la petite maison louée des Ursulines: “Nous la trouvons assez riche parce qu'elle suffit à notre pauvreté. Nous avons avec nous trois prêtres, qui sont nos commensaux, deux serviteurs, et c'est tout.”

A la fin de 1661, Mgr de Laval quitta les Ursulines pour aller passer l'hiver avec les Pères Jésuites.

Au printemps de 1662, Mgr de Laval, ayant acheté une vieille maison bâtie à peu près sur le site du presbytère actuel de la haute-ville, il s'y logea avec ses prêtres.

Le 12 août 1662, Mgr de Laval s'embarquait pour la France. Pendant son absence, M. l'abbé de Bernières, curé de Québec, fit détruire la vieille maison que l'évêque venait de laisser et la remplaça par un édifice qui coûta huit mille cinq cents livres.

A son retour à Québec, le 7 septembre 1663, Mgr de Laval prit possession de la maison construite par M. de Bernières. Il lui donna le nom de séminaire. Dans un rapport fait au Saint-Siège en 1664, l'évêque écrit: “J'ai établi mon domicile dans mon séminaire; il y a là avec moi huit prêtres, que j'envoie, suivant les besoins et à ma discrétion, dans les différentes missions de mon vicariat, ou que j'occupe sans relâche à d'autres fonctions ecclésiastiques.”

Le 15 novembre 1701, vers une heure et quart de l'après-midi, le feu se déclarait dans le séminaire de Mgr de Laval. Tout l'édifice fut détruit. L'évêque, retenu à sa chambre par la maladie, fut sauvé difficilement et transporté chez les Pères Jésuites. Il y resta jusqu'à la Saint-François-Xavier.

Mgr de Saint-Vallier avait acheté quelques années auparavant la maison du sieur Provost (dans le parc Montmorency-Laval actuel) pour la transformer en évêché. Les travaux de construction et de réparation n'étaient pas terminés. Mgr de Laval se fit aménager quelques chambres dans cette maison et y resta une couple d'années.

Il retourna ensuite au séminaire de Québec où on lui donna une salle appelée *l'infirmerie*.

Le 1er octobre 1705, le feu chassait encore une fois Mgr de Laval de son logement. Les étages supérieurs du séminaire furent détruits. Pour la troisième fois, Mgr de Laval reçut l'hospitalité des Pères Jésuites. Il y demeura deux mois.

Dans l'intervalle, on s'était hâté de préparer un appartement à Mgr de Laval dans la partie du séminaire que les flammes avaient épargnée. Cette aile du séminaire portait alors le nom de *porterie*. C'est la chapelle intérieure actuelle. C'est dans cette pièce que décéda Mgr de Laval le 6 mai 1708.

Récapitulons: de 1659 à 1708, Mgr de Laval avait habité: 1o chez les Jésuites; 2o à l'Hôtel-Dieu; 3o chez les Ursulines; 4o chez les Jésuites; 5o petite maison de la rue Buade; 6o séminaire de la rue Buade; 7o chez les Jésuites; 8o maison de la côte La Montagne; 9o au séminaire de Québec; 10o chez les Jésuites; 11o au séminaire de Québec.

Ajoutons que les renseignements qui précèdent nous ont coûté peu de recherches. Nous les avons empruntés à la *Vie de Mgr de Laval* de l'abbé Auguste Gosselin et à l'*Histoire du palais épiscopal de Québec* de Mgr Henri Têtu.

P.-G. R.

QUESTION

Dans son *Histoire du palais épiscopal de Québec* (p. 37), Mgr Têtu écrit qu'en 1705 MM. de Beauharnois et Raudot allèrent occuper la maison qui appartenait à Mgr de Saint-Vallier, alors en Europe, "chassés eux-mêmes par l'incendie du palais de l'intendant." Il doit y avoir eu distraction de Mgr Têtu ici car ce n'est pas en 1705 que fut détruit le palais de l'intendant mais en 1713 puis en 1726 ?

X. X. X.

LES CHIRURGIENS ET MEDECINS DE LA REGION DE MONTREAL

Aux notices déjà publiées dans cette revue sur les chirurgiens et les médecins de la région de Montréal sous le régime français, il nous est possible d'ajouter des renseignements et des noms nouveaux.

1660 — *François Caron*. — Le 2 février 1660, il s'engage au sieur Etienne Bouchard en qualité de "serviteur chirurgien". M. O. Lapalice a relevé, dans les archives de Notre-Dame, la note suivante "En 1661, le même Caron, *chirurgien*, réclame de la Fabrique la somme de 10 livres pour une année de ses services." Le sieur Caron semble avoir quitté Ville-Marie en 1662.

1688-1680 — *Jean Rouxcel de la Rousselière*. — Son nom est mentionné dans nos archives en 1688, pour la première fois. Au mois de juillet 1669 il partait avec Cavalier de la Salle et une vingtaine d'hommes pour la région des grands lacs... Il revint au pays et fut témoin dans le procès de l'abbé Fénélon, en 1674. Rouxcel suivit de nouveau de la Salle dans ses expéditions, puis l'abandonna en 1680. Sulte, *Le fort Frontenac*.)

1730-1744 — *Joseph Lalanne*. — Ce chirurgien, né en 1704, était fils de Pierre Lalanne, chirurgien, et de Marie Lartigue, de Montessau, diocèse d'Auch, en Gascogne. Il épousa à Laprairie, le 23 janvier 1730, Charlotte Pinsonneau, puis, le 20 octobre 1738, il convola avec Suzanne-Françoise Rougier. (Tanguay, V, 99.)

1738 — *Etienne-Julien Rousseau*. — Fils d'un notaire royal et procureur fiscal en la ville et diocèse de Luçon, en Poitou. Le 20 juillet 1738, le notaire F. LePailleur dresse son contrat de mariage et le futur époux y déclare qu'il est "ayde chirurgien à Montréal". La future, Agathe-Charlotte, était âgée de 21 ans et fille de feu J.-B. Mauriceau, "vivant interprète pour le roi de langues étrangères", et de Suzanne Petit de Boismorel. Furent présents et signent au contrat: Joseph Benoit, "médecin du roi", et Claude Benoit, "chirurgien pour le roi". La cérémonie du mariage eut lieu le lendemain.

1751-1754 — *Jean Bourdais*. — Fils de Julien Bourdais et de Renée Guillois, de Saint-Vincent, diocèse du Mans. Dans son contrat de mariage par devant Mommésqué, le 16 janvier 1751, il prend la qualité de chirurgien. Le 18, il épouse, à Sorel, Catherine Vacher dite Lacerte, veuve de Pierre Tessier. Sa présence est encore constatée au même endroit en 1754.

1752-1756 — *Nicolas Morant*. — Son père, Nicolas Morant, charpentier du roi, était maître de la pension la plus réputée de Montréal à cette époque. Au contrat de mariage du fils Morant, le 15 octobre 1752, par devant le notaire Foucher sont présents : Ferdinand Feltz, chirurgien major pour le roi de la ville de Montréal, Madeleine Guyon-Després, épouse de M. Damours de Clignancourt, Paul Jourdain La Brosse, "insculteur de la ville", Pierre Puybarau, chirurgien, Joseph Boucher de la Broquerie, Charles de Sabrevois, capitaine, Clément de Bleury, "La Gritte Bleury", Noyelle de Fleurimont, Agathe Hertel Sermonville et autres. La future était fille du notaire royal Antoine Loiseau dit Châlons, de Boucherville, et le mariage eut lieu à cet endroit le 17 octobre. Le chirurgien Morant fut témoin au contrat de mariage de J.-M. Rouillet du Chatellier, au mois de septembre 1756, puis nous perdons sa trace. Mgr Tanguay le nomme Moreau, au volume VI, p. 92, de son *Dictionnaire*.

1756-1767 — *Jean-Charles-François de la Houssaye*. — Etant âgé de trente-sept ans et se disant "étudiant en médecine", ce noble personnage fait dresser son contrat de mariage à Laprairie le 2 novembre 1756. Mais l'union qu'il projetait n'eut pas lieu et le gentilhomme quitta les environs de Montréal. Trois ans plus tard, on le retrouve à Saint-Michel-de-Bellechasse, où il épouse, le 9 février 1759, Marie-Elisabeth Gautron dite LaRoche, déjà deux fois veuve, à l'âge de vingt-quatre ans. Le sieur de la Houssaye vivait encore dans la région du bas du fleuve en 1767.

1756 — *Barbiez*. — A un acte du notaire Danré de Blanzly du 21 juillet 1756, est annexé un consentement de Pierre Joinville, second capitaine de la seigneurie de l'Île du Pas. Cette pièce avait été rédigée à Berthier le 26 février 1756 en présence du "chirurgien Barbiez". Il signe *Barbiez*.

1757-1777 — *Guillaume Labatte*, chirurgien et sergent au régiment de Béarn, venait de la Chapelle, évêché de Lectoure, Gascogne. Le 8

janvier 1757, il fait dresser son contrat de mariage par le notaire Loiseau, puis, le 10 janvier, il épouse, à Boucherville, Archange Lamoureux, qui décède en 1776. Le 12 mai 1777, il convole, à Terrebonne, avec Anne-Antoinette, fille du notaire Guillet de Chaumont. Le chirurgien Labatte a résidé successivement à Longueuil et à Terrebonne.

1758 — *Jean Ducondu*. — Natif de Barbaste, évêché d'Agen (département de Lot-et-Garonne), il épousa Marie-Joséphé Bourdon, à Lavaltrie, le 7 janvier 1758. Deux jours plus tôt, le notaire Monmerqué avait dressé son contrat de mariage. Ce Ducondu est le premier du nom en ce pays à l'encontre de ce que laisse entendre Mgr Tanguay, au vol. III, p. 498, de son *Dictionnaire*.

1760-1779 — *Jean-Baptiste Jobert*. — Le 4 février 1760, Jean-Baptiste Jobert, chirurgien de la flûte du roi *La Marie*, épouse, à Montréal, Charlotte Larchevêque. Il était fils d'un chirurgien de la paroisse Saint-Martin, diocèse de Langres. Jobert portait encore son titre de chirurgien, lorsqu'au mois de janvier 1779 il maria sa fille à Joseph Frobisher, l'un des fameux traiteurs de pelleterie de la fin du dix-huitième siècle.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTIONS

Une pièce manuscrite que j'ai en ce moment sous les yeux parle du naufrage du navire *l'Alexandre*, de Bordeaux, sur les côtes de l'île d'Anticosti vers 1747 ou peu après. Est-il question de ce naufrage dans nos histoires du Canada ? Sait-on si les passagers et l'équipage de *l'Alexandre* furent sauvés ?

A. G.

Lors de la célébration du 25^e anniversaire de la fondation de l'Institut Canadien-Français d'Ottawa, en 1879, M. Douglas Brymner, très sympathique à notre race, disait : "Un écrivain américain, le Revd. M. Abbott, nous assure positivement qu'il n'existe parmi les Canadiens-Français absolument rien qui mérite le nom de littérature. La présence ici de tant de bénédictins canadiens qui ont écrit, et je puis dire admirablement écrit tant de choses, montre dans quelle erreur ce monsieur et quelques autres sont tombés".

Qui était ce M. Abbott ? Où a-t-il publié cette appréciation si peu flatteuse pour nos littérateurs ? J'aimerais bien à lire son texte même.

AUG. B.

LETTRES INEDITES DU GOUVERNEUR D'ARGENSON

DOUBLE DE LA LETTRE ECRISTE PAR LE VAISSEAU DU
GAGNEUR PARTI LE 6 SEPTBRE. J'Y AY AUGMENTE
DEPUIS LE MOT A LA MARGE AJOUTE.

(Suite et fin)

Kebec 5 septembre 1658

Je vous ay escrit de l'Isle Percée que ma traversée n'avoist esté que de trente cinq jours mais comme il n'y avoit aucune commodité de passer à quebecq faulte de bastimens pour un voyage comme celui là qui est de six vingt lieux dans une rivière mil fois plus dangereuse que celle des Goblins dans ses desbordemens, j'ay atendu un mois entier un vaisseau qui est vaisseau du sieur Gaigneur apelé Prince Guillaume dans lequel j'ay encore esté dix sept jours à venir à Québec qui fut le dix juillet. La surprise fust grande dans les esprits qui ne m'attendoient point et je ne leur en donay aucune nouvelle que cinq heures avant mon arrivée si bien que *rg. s m xmpmd eh. n. 8* (1) n'eust pas tout le temps qu'il eust bien soueté. Le R. P. supérieur des missions se trouva avec plusieurs de sa Cie à ma dessente du vaisseau et Mr. l'abbé de Quelus avec quelques ecclesiastiques me fit aussi cet honneur. Je vis avec tant d'intelligence avec 17 qu'il ne se peult davantage. J'espère vous en dire un petit mot en quelque endroit de ma gazette et pour n'interrompre pas mon discours, je vous diray que le lendemain de mon arrivée nous eusmes les Iroquois sur les bras qui tuerent une femme algonquine. Aussitôt je fis prendre les armes à tous les habitans et m'en allé les chercher quelques uns de nos sauvages qui ont le pied plus vite que les autres et avec deux de nos françois les suivirent si vivement qu'ils abandonnèrent deux jeunes filles algonquines qu'ils emmenoié. Et voilà tout le succès de cette journée à deux jours de la un de nos françois tira sur un Iroquois fort proche de Penclos des Mres hospitalières (?) mais comme il estoit nuit nous remismes au lendemain et à la pointe du Jour, je partis avec ce qu'il y a d'habitans capables de pareille course qui estoient au nombre de cent

(1) D'Ailleboust, sans doute.

soixante et après six heures de marche nous ne rencontrâmes que quelque piste et il nous fut impossible d'en joindre aucun, mais quoy qu'il soit fort difficile de les engager au combat néanmoins je me resous de marcher en bon ordre à toutes les nouvelles assurées que j'auray des ennemis afin de les éloigner au moins de nos habitations si nous ne les pouvons chasser entièrement. Voilà ce qui m'est arrivé dans le commencement. je vous écris à diverses reprises selon les jours. le 28 Ju les RR. PP. Jesuittes m'invitèrent à disner, ils avoient aussy invité Monsieur l'abbé de Quélus et après vespres ils firent une petite action par leurs Ecoliers qui temoignoît beaucoup de joye de mon arrivée le premier aoust, les sauvages me vinrent saluer et m'apporter leurs présens un pour me témoigner la joye de mon arrivée et l'autre pour me faire cognoistre l'esperance qu'ils avoient conçue que je les delivrerois de leurs maux, et que je ne les abandonnerois pas. Je leur dis une responce conforme à leurs sentimens et le lendemain je leur fis festin *ale mie spese* lequel consistoit en sept chaudières de communauté pleines de bled d'Inde, de poids, de prunes, desturgeons d'anguilles et de graisses, ce qu'ils dévoroiert après avoir chanté a leur mode. côme j'ai résolu de vous mander selon les temps que les choses se sont passées, il faut que vous scachiez que j'avois remis l'affaire des R. P. Jesuittes et monsieur l'abbé de Quelus à l'arrivée du vaisseau chargé en partie pour Montréal apelé Tadourneau (?) afin que Monsieur de Quélus fut pleinement informé des intentions de sa compagnie et qu'il se portât plus facilement à céder la juridiction à laquelle les P. Jesuittes sont destinés et. côme je ne faisois nulle doute que toutes choses ne se passassent avec beaucoup de civilité de part et d'autre. Il s'est néanmoins élevé quelque petit nuage que N. S. a dissipé bientôt, voicy comme la chose s'est passée voyant que Monsieur l'abbé de Quelus avoit eu le temps de lire ses lettres, je luy dis qu'il estoit aussy temps de se disposer aux ordres de Mr. de Rouen sur quoy il me fist responce qu'il trouvoit que les PP. ne pouvoient avec conscience user de ces pouvoirs pour avoir beaucoup de defaults. Ainsy voyant sa pensée, je dis au R. P. superieur qu'il pensât à agir pour se mettre en possession. La première qu'il fit fut de vouloir insinuer furtivement à mon greffe et sans m'en demander permission le mandat de Mr. de Rouen, lequel ayant signifié a Mr. de Quelus, le dit sieur de Quelus y fit quelque reponse après laquelle le R. P. superieure me vint trouver et me dict qu'il avoit insinué le mandat au greffe, je luy dis que je n'en avois aucune cognoissance et

qu'on debvoit m'en avoir parler et puis voyant son esprit irrité contre la reponse de Mr. de Quelus et qu'il disoit qu'il declameroit contre autrement, je luy fis deffense et à luy et a tous les siens d'en toucher aucune chose publiquement ce que je déclare au dit sieur abbé de Quélus et que celui qui y contreviendroit, je ne manquerois pas de l'envoyer en France justifié son procédé et parceque je voyais que la suite de ce commencement ne pouvoit estre que très dangereuse voyant qu'il m'apparoissoit un mandement et que ce n'estoit pas à moy de juger s'il avoit des desfaults j'ay porté Mr. l'abbé de Quélus à se retirer sans faire aucune poursuite davantage ce qu'il a faict et s'en est allé à Montréal, cela a un peu alarmé nostre pais d'autant que ce qu'il y avoit de prestres ont quitté à la reserve d'un viel habitant plus capable d'estre gouverné que de gouverner des consciences et un autre qui n'est nullement dedication dans le pays, quoy que je ne scache pas de mal de luy tout à faict, tellement que la ghenne des consciences qu'ils se sont imaginés leur donne quelque inquiétude, je ne puis pas bien sur ce point vous dire ce qu'on pourroit faire (2) leurs fonctions et missions indépendamment les uns des autres, si ce n'est qu'il vienne un Evesque auquel cas je croy qu'il est facile d'ajuster toutes les choses, puisque nous voyons qu'il est désiré de tous, mais il ne faut pas s'imaginer qu'un Evesque puisse subsister de peu de chose, je scay par mon experience qu'il m'est comme impossible de subsister pour ce qui est de la seureté d'un Evesque je la tiens assés raisonnable. Je vous écris les choses qui se présentent en passant. Il faut encore que vous apreniez l'Etat dans lequel j'ay trouvé l'Eglise de Canada à mon arrivé. J'ay veu l'union entre les R. PP. J. et Monsr. l'abbé de Quélus. J'ay trouvée la paroisse fort bien servie et remplie de beaucoup de peuple et j'ay veu aussy les confessionnaux des PP. fort fréquentés, voila comme les choses ont esté jusques au depart de Mr. de Quélus, et pour achever cet article il fault que je vous dise que si nous avons besoin de prestres, il est aussi nécessaire que leur vertu ne soit pas commune après l'état spirituel dont je vous ay parlé suit l'estat temporel que les procès et la pauvreté et l'inclination à la bonne chère ruine entièrement pour le premier de ces désordres je pense en venir à bout, si ce n'est dans les rencontres où il faut absolument payer, car nos habitans n'ont point encore trouvé le secret de faire de l'or, quand ils doivent; pour le second ils pourroient peut estre le diminuer s'ils vouloient retrancher leur dépense

(2) Quelque chose passé dans le texte.

precipalement dans leur boissons qui est le 3e désordre que je blasme souvent en général dans la conversation. Voilà succinctement et de peur de vous ennuyer l'estat général car je me réserve en parlant plus en particulier vous dire sa force et les pensées qui me viennent pour les fortifier et le rendre moins accessible aux ennemis.

Je vous ay dict au commencement que personne ne m'attendoit en ce pais et moins *r g sm xmpm chz 8* (3) qu'aucun. Il avoit pris possession de la meilleure partie de mes meubles et provisions et s'estoit estably comme une personne qui n'en devoit point sortir. Il n'a jamais faict aucun acte comme mon lieutenant et néantmoins j'ay dissimulé toutes ces choses, je me suis contenté de luy faire rendre les meubles qu'il avoit en nature à l'égard de mes apointemens voyant qu'il n'avoit pas pu tenir cette place, sans despense je luy ay abandonné pour le temps qu'il a servi l'obligé seulement d'entretenir la garnison toute l'année et afin qu'il restat icy en quelque considération je l'avois estably directeur du conseil, mais par ce que nos fonds ne permettent pas de luy attribuer des apointemens et qu'en vérité les fonctions d'un directeur n'en merite guerre je pense que cela la faict resoudre de se retirer à Montréal pourveu que ce soit à la gloire de nostre maistre, il ne m'importe.

Sur les advis que je receus des Trois Rivières que deux Iroquois estoient venus parler et que le sieur de La Poterie n'en avoit retenu aucun ne doutant nullement que ce ne fut quelques avant coureurs de l'armée qui estoient venus observer la garde et la contenance des habitans de ce poste, je m'y en allé en diligence avec plus de cent françois et cent sauvages et voyant après la decouverte faite qu'il ne paroissoit rien après avoir donné les ordres à Mr. De la Poterie que j'ay continué gouverneur de ce lieu, je passé jusques à douze lieues dans les Isles où ils ont coutume de faire leur chasse et l'assemblée de leur armée et après avoir séjourné quelques jours à l'ancienne place du fort de Richelieu, le vent ne me permettant pas de remonter la rivière pour aller à Montréal je fus obligé de m'en revenir pressé de la maturité de nos moissons à cause de plusieurs hommes de travail que j'avois avec moy.

Je n'ay plus à vous entretenir que de deux choses, la première est de l'ավիլissement de la traicte causée par les habitans et de vous prier d'exiter Mrs de la Grande Cie d'y remédier. La seconde à quoy je vous

(3) D'Ailleboust.

prie aussy de vous appliquer est de parler aussy à ces Mrs de la grande compagnie, d'engager une compagnie de marchands de faire seuls le trafic, j'écris amplement à ces Mrs sur les deux articles, ils pourront vous le communiquer si vous le désirés.

J'oubliais de vous dire que les PP. Missionnaires se sont retirés d'Onontae. de blâmer ou d'approuver leur retraicte ce n'est pas à moy. Eux seuls en peuvent être les juges ce qu'il y a de facheux c'est de se retirer d'un pais sans ordre et sans aucun fruit de la grande despense qu'on y a faict, pour moy je vous avoue que c'est un effect de la providence tout visible à mon égard qui n'aurois pas pu les soubtenir dans la grande pauvreté où nous sommes reduits et qui n'aurois aussy pu me resoudre de laisser perir des personnes exposées pour N. S.

Ajouté à la 1ère lettre.

Outre la peine qui se rencontre icy pour les moindres affaires la difficulté d'y pouvoir subsister est si grande que je ne pense pas que mes apointements aprochent de la dépense que j'y ay faicts avec toute l'occonomie raisonnable que je garde ce qui m'embarasse davantage c'est la diminution des castors dont les marchands ne veulent point donner d'argent en France à vingt pour cent si Mrs de la Compie peuvent remédier à ces choses ils m'obligeront et de donner ordre qu'ils nous viennent des vaisseaux ce qu'ils doivent assurer de bonne heure si on ne prend plus de soing du pays je puis dire avec vérité qu'il est dans un pitoyable estat. je vous prie de leurs en dire deux mots selon vostre prudence parceque leurs assemblées sont composées de tant de personnes qu'il est impossible que les resolutions se prennent viste et néantmoins il est important que les vaisseaux soient assurés de bonne heure. J'envoye un memoire à Mr Bry des choses que je souete de France. Je le retranche le plus qu'il m'est possible me reservant de prendre des marchands les choses qui me manquent. Je mande à Mr de Fancan que si la guerre continue il m'est impossible de me passer d'un lieutenant pour laisser à Kebec en mon absence et mesme pour envoyer dans de petites courses. prenés la peine de sçavoir de luy ce qu'il juge pouvoir faire il faut que le conseil l'ordonne.

Sur la nouvelle que je vous avois mandé que nous avions des prisonniers Iroquois anuronons de considération la resolution a esté prise de renvoyer deux non pas des plus considérables mais aussy capables de s'acquitter de la commission qu'on leur donne auprès de leurs nations Ils portent quatre présens qui sont autant de différentes parolles. La pre-

mière les assure de la vie des anciens prisonniers la seconde une plainte de ce qu'ils sont venus en guerre, au lieu d'amener nos prisonniers et la 4^e pour leur témoigner que la retraicte d'Onontae s'est faicte sans animosité.

Les articles que je vous écris sont peu suivis, mais il fault nécessairement les écrire en divers temps à cause de plusieurs affaires qui m'intérompent et voicy une chose qui est extrêmement nécessaire de faire pour donner cours aux affaires c'est que si vous le jugés à propos vous ferez proposer par quelqu'un de la compagnie comme Mr frotte ou de Fancan, de reigler les affaires de la traicte de bonne heure et vous me permettez de réitérer aussy le départ des vaisseaux par ce que nous avons nouvelle que certins sauvages appelés outasacs doivent venir l'année prochaine si les affaires n'estaient réglées avant ce temps on veroit encore confusion et avilissement de la traicte et nostre magasin peu remply, ce qui nous empescheroit de leur donner le millier de castor par la mesme impossibilité, dans laquelle nous sommes cette année.

N. S. nous a donné encore deux avantages sur nos ennemis. Le premier a esté à Montréal de 16 Iroquois onontaeronons qui s'estoient mis proche en embuscades. Ils furent découverts et après quelques coups de fusil on leur dict qu'il y avoit de leurs gens en effect depuis un an on en tenoit un prisonnier avec sa femme, ils furent assez crédules pour approcher et on prit quelques uns et deux furent tués deux jours après arrivèrent des ambassadeurs de cette mesme nation qui ramenoient deux françois. on leur rendit l'ancien prisonnier et sa fame et une petite fille née en prison.

Le second avantage est aux trois rivières d'une autre nation appelée Onoyotcheronons on avoit permis à quelques françois d'aller en chasse avec ordre de découvrir ce qui firent et aperçurent la piste de plusieurs sauvages et ensuite les sauvages mesmes on leur cria ce qu'ils venoient faire et dirent qu'ils venoient en guerre. On les invita de quitter cet esprit et de s'en venir aux trois rivières ils ne vouloient jamais à moins que d'otages ce qui s'executa, mais comme c'estoit ceux qui avaient tué au printemps trois des nostres à Montréal et puis 3 aultres au 3 Rivières, Mr. de la Poterie que j'ay estably pour commander en ce poste donna ordre qu'en ramenant les otages on s'en saisit eux de leur costé avoient selon les apparences le mesme dessein. Ainsy comme ils estoient préparés on en voulut saisir ce qui réussit, mais on essaya beaucoup de feu un seul des nostres fut blessé et 3 des leurs tués et cinq prisonniers dont deux blessés :

on en a renvoyé un pour assurer leur nation de la vie de ces cinq s'ils pensent à la paix dont nous atendons les reponses aussy bien que des premiers renvoyés.

Dufresne qui me servoit de maistre d'hostel et de chirurgien est tombé fort malade d'un crachement de sang auquel cet air est entièrement contraire, il s'en retourne en France. Je suis fâché de son mal, mais il s'est peu appliqué au soing de ma maison non plus que son ami qu'il m'a adonné pour la chambre. Je vous envoie une lettre toute ouverte que j'écris à son père apotiquaire à Paris fort homme de bien. Prenez la peine après l'avoir leue de la fermer et de l'envoyer querir pour luy donner et après avoir recogneu quel sentiment il a du procedé de son fils lui inspirer de lui écrire sévèrement, car je pense que c'est le seul remède qu'il fault apporter me suppliant d'en user ainsy. Le sieur Perier père de celui qui est avec moy demeure en la rue montmartre au bausme divin.

Côme je ne scais pas quel Biays prendront les affaires des costés de Mrs. de la Compagnie je vous prie de me mander tout ce que vous en aprendrés, je voudrois leur pouvoir fortement inspirer les cognoissance que j'ay de ce pays et combien il est nécessaire de le secourir. Faites-moi la grâce aussy de me mander les sentiments des R. PP. Jesuittes je ne vous tiendray pas d'avantage. Je suis avec toute l'ouverture de coeur possible en suavité et bénédiction ne riés pas en achevant de lire car je suis serieusement à vous.

P. DEVOYER D'ARGENSON

Toutes les lettres incluses en vostre petit paquet ne sont que le double de celles que j'ay envoié par le premier vaisseau que vous garderez s'il vous plaist en cas que les autres ayent été rendues sinon après les avoir leue vous les ferés cacheter pour les rendre à leur adresse, les aultres fermées vous les ferés rendre s'il vous plaist.

Après le paragraphe qui commence par ces mots j'oubliais de vous dire que les Pères missionnaires et finit par ceuxci "personnes exposées pour notre Seigneur. Je trouve dans une lettre qui reproduit celleci jusques là la page suivante.

"Cette guerre que nous avons étoné tant de personnes que tous les travaillants lesquels après avoir achevé le temps auquel ils estoient obligés à leur maistre estoient ravis de demeurer au pays pour faire quelque argent comme ils sont extrêmement recherchés à présent me demandent tous leur congé et comme se sont tous jeunes gens cela affoiblit beaucoup le

pays. Si nous ne les pouvons retenir comme il n'y a pas apparence ce qui m'oblige d'écrire que la plus grande charité qu'on puisse faire en ce pays pour le soutenir et avec luy la religion que nous avons seuls parceque les aultres soit anglais soit olandais outre leur hérésie ne se mettent pas seulement en devoir d'en faire baptiser aucun des sauvages. C'est d'entretenir quelques hommes que nous puissions tantost employer à la guerre et tantost au travail selon que les ennemis nous donnerons du repos.

Je pense qu'il est temps que je vous parle des choses qui me regardent j'avois bien préveu en partant de France que la diminution des castors me donneroit bien de la peine touchant mes apointemens c'est pourquoy j'avois parlé à Mrs de la Compagnie de faire en sorte que je les pusse toucher en argent en France le conseil d'icy juge cela fort raisonnable mais il ne se trouve point de marchand qui le veuille entreprendre de ceux qui ont le pouvoir de le faire et pour les aultres il n'y a pas seureté cependant il fault que j'envoye en France deux mil écus en castor parceque autrement je ne pourrois rien esperer de France l'année prochaine et d'autant que je ne scay pas quelle diminution il y aura dans la vente à Paris. Je prie Mr Bry de m'en tenir compte et de m'en envoyer le prix signe afin que s'il y a diminution que la communauté me le supplée.

J'avois parlé au P. supérieur d'une pesche qui a esté accordée aux Gouverneurs et dont il jouit à présent, m'ayant communiqué ses papiers là dessus, il m'a premièrement faict voir la concession de la terre par un nommé de Gan à qui elle estoit transporté accepté et ratifié par Mrs de la Compie sans qu'il soit faict partout aucune mention de pesche sur quoy ils apportent une concession de pesche postérieure à la mienne par Mess. de la Compagnie et révocation de la mienne. Je tiens leur droict fort mauvais car si une revocation peult estre bonne sans cause on pourroit revoquer le don du pays à Mrs de la compagnie. Mrs de la compagnie pourroient revoquer toutes les concessions des particuliers. Je n'ay point voulu traiter cet article à Mrs. de la Compagnie. Mais seulement dans 2 lettres particulières l'une au P. Lalement et l'autre à Monsieur chefault, ce que je vous mande afin que si vous jugez que cette affaire ne doive pas se pousser vous l'éteuffiez. Je vous envoye le double des avis que je présente au conseil personne n'en a icy aucune cognoissance et je ne l'envoye en France qu'à Monsieur De Lamoignon afin que s'ils sont jugés raisonnables ils ne soient point empeschés par les intérêts des particuliers. Hier il nous arriva une chaloupe des 3 Rivières qui amenoit 7

Iroquois qui estoient venus scavoir des nouvelles et insensiblement se trouvèrent engagés si bien que Mr de la Poterie me les envoie. Il y en a un fort considérable mais nous eumes grande peine à les débarquer à cause de nos sauvages qui les vouloient tuer. Il fallut mettre tout le monde sous les armes et N. S. nous demesla de ce pas aussy facheux qu'il s'en puisse voir, car j'avois a faire a des bestes animées, je ne débitay cette nouvelle qu'à vous seul. vous en ferez part s'il vous plaist. nous n'avons point encore résolu ce que nous en ferons sinon que je prétends en envoyer deux dans leur pays pour tacher de retirer deux François qu'ils ont pris. Je finis enfin ma lettre et vous baise très humblement les mains.

P. DE VOYER D'ARGENSON

Double de la lettre envoyée par le vaisseau du Sr. Gaigneur en date du cinq sept. 1658.

Mon Révérend perre.

Vous m'avez engagé de vous dire ce qui se passeroit en ce pays et par ce que de celles qui vous touchent davantage c'est la paix de l'église, c'est aussy celle là qui ouvrira mon discours que je souetterois volontiers pouvoir faire teste à teste pour ny obmettre rien et entendre vos responses. J'arrivay à Québec le 6 juillet et je trouvé toute vostre compagnie en grande union avec Monsieur l'abbé de Quélus quoique quelque temps auparavant le dict Sr abbé eut quelque procès sur le subject de vostre maison contre le P. supérieur ce qui avoit esté fait à la sussitation des Marguilliers et qu'après ils n'avoient pu soubtenir. Je ne scay cela que par rapport ce que je vous puis dire c'est qu'il n'a paru rien que de très respectueux de part et d'autre jusques à la signification du mandat du quel peu de temps après mon arrivée le P. supérieure me parla et me dict qu'il ne pouvoit avoir aucune valeur, qu'il ne fut insinué au greffe je luy dis que je le priois de ne rien inuver jusques à l'arrivée du vaisseau appelé Tadourneau qui portoit les lettres et les marchandises de Monsieur l'abbé et qu'aprenant par là l'esprit de la Compagnie de Montréal le porteroit à s'y retirer, il n'auroit pas de peyne de s'y resoudre le P. supérieur approuvant cette pensée la exécuté le vaisseau de Tadourneau arrivé et Monsieur l'abbé ayant toutes les cognoissances par les lettres je voulus présentir qu'elles estoient les pensées et voyant qu'il faisoit quelque difficulté sur ce qu'il n'estimoit pas vos lettres en bonne forme qui vous avoient esté données par Mr. de Rouen j'allay trouver le P. superieur auquel je dis qu'il vit la manière dont il devoit agir et que je ne voyais pas

toute la facilité que je m'estois imaginé. La première demarche fut de venir à 5 heures du matin insinuer le mandat de Mr. de Rouen à mon greffe sans m'en communiquer quoique ce soit et après le fit signifier à Mr. l'abbé et auquel Monsieur l'abbé fit quelque responce en forme d'opposition le P. sup. prit la peyne de me venir voir et me dire qu'il avoit fait insinuer le mandat au gref, je luy dis je ne le pense pas parceque aucun ne m'en a rien comunique et je pense que c'est la première demarche qu'on doit faire cela le surprit un peu voyant qu'il manquoit à la sincérité avec laquelle nous avons coutume d'agir et après cela passa à la signification qu'il avoit faict faire, voyant la response de Mr. l'abbé de peur que ce commencement des suites facheuses je fis en sorte de porter Mr. l'abbé à se retirer à Montréal luy disant que puisque je voyais le mandat de Mr. de Rouen qu'il devoit y obeir, ce qu'il a exécuté les chapeleins des deux Religions ont aussy quitté, mais pour s'en aller en France tellement qu'il n'y a plus que vos P. P. qui fassent toutes les fonctions. Sur la prétention que les gouverneurs ont toujours eu de la pesche à la pointe de Puisseau qui leur avoit esté accordé, je creu que le meilleur procéde estoit de demander au P. sup. ce qu'il pouvoit alleguer contre cette concession, Il me dict qu'il me vouloit montrer ses papiers dont le premier estoit la concession qui vous avoit esté faicte de la terre de Sillery par un nomé de Gan transport accepté et ratifié par Messieurs de la compagnie du contrat qui avoit esté donné aux Gouverneurs et mesme une nouvelle concession du Roy sur cela je luy fis response que je ne pensois pas que la révocation put avoir de lieu et que si cela estoit on pourroit déposséder tout le monde et aucun ne se tiendrait en seureté d'une révocation.

Il y a une autre chose qui est la retraicte d'Onontaté sur ce chapitre. Il faut croire ceux qui en sont revenus, ce que j'y trouve de facheux est d'avoir abandonné sans ordre et sans fruit de la despence qu'on y a faict je trouve cependant qu'il y a grand subject de remercier Dieu qui les a conservés et ramenés tous en santé. Je ne puis encore vous dire comme je me trouve en ce pays sinon que mes despenses sont extremes et que la diminution de nos castors en France nous faict beaucoup de peyne. Adieu vous m'avez faict l'honneur de me promettre que vous vous souviendriez de moy dans vos adorables sacrifices.

Je vous en conjure—c'est Mon Révérend Père,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

P. DE VOYER D'ARGENSON

Au Révérend

Le Révérend Père Lalement de la Compagnie de Jésus au Noviciat du faubourg St-Germain à Paris.

14 OU 24 OCTOBRE 1658

J'ai peu de choses à ajouter aux lettres que je vous ay escrit par les deux aultres navires. Voicy toutes fois quelque chose qui m'est venue en pensée qui regarde la gloire de N. S. Je prends occasion de la faire réussir par une lettre que j'écris à Madame de Choisy qui m'a prié de luy mander les nouvelles de ce pays, je vous envoie la lettre toute ouverte laquelle après avoir leu vous prendrez la peine de la faire fermer et lui rendre si vous ne voulez pas vous fatiguer à la lire toute entière commences aux 6 dernières lignes de la troisième page vous aurez une cognoissance parfaite de ma pensée ce qui m'a obligé à cela c'est que les personnes tel qui sont à Montréal n'ont point cognoissance de la langue des Sauvages et par conséquent quelque zèle qu'ils puissent avoir ils sont tout à fait incapables des missions qui s'y peuvent faire. Le P. Lejeune en conférera avec vous. Il est expédient que je ne paroisse pas la dedans que le moins qu'il se pourra c'est ce qui m'a fait prendre la voye de Me de Choisy et vous envoyer la lettre pour resoudre ce que vous jugerez la dessus. Je vois de ce costé icy tout le monde bien intentionné à recevoir un évesque pour moy je le crois très avantageux pour le pays. J'atends la dessus et sur toutes les choses de ce pays un ordre de la Providence particulier vous savez qu'il y a plusieurs nouvelles que je seray bien aize d'apprendre je vous prie à l'instant qu'elles vous viendront dans l'esprit de les coucher sur une feuille de papier sans suite et me les envoyer au depart des vaisseaux j'oubliais de vous prier de faire cognoistre dans les rencontres qu'il m'est bien nécessaire d'augmenter le nombre de mes soldats à cause des différentes gardes d'Iroquois que je suis obligé de faire et qu'il est nécessaire de laisser plus de monde dans le fort quand il me vient des nouvelles des ennemis ou il fault aller à cause des prisonniers qui sont dedans.

J'aurois à vous prier de me mander ce que vous apprendrez de la durée de mon gouvernement qu'elles seront vos pensées car pour moy je suis dans la pensée d'y demeurer autant de temps seulement que l'on m'y jugera nécessaire. J'envoye pour toute rareté deux pied à mes Soeurs D'argenson et D'arvigny. Le sieur de St. André s'est chargé de les rendre. j'ay trop eu d'affaires pour chercher aultre chose et ceux là ont bien fait de me venir chercher.

Il faut que je vous dissé une chose qui vous divertira c'est un jugement que j'ay rendu contre un marchand de la Rochelle apelé Peron il a esté assés insolent que de nous envoyer en ce pays une fille débauchée actuellement grosse et qu'il seavoit estre en cet estat. Je l'ay condamné à la ramener à La Rochelle à touts les dépends qu'il en pouvoit avoir fait et ceux qu'avoit fait celuy à qui il l'avoit donnée en service en 150 l. d'amende dont le tiers je le fais donner à l'hospital de Kebec. cela remettra nostre pays en reputation que l'on confond avec les Iles Saint Christophe et empeschera les marchands de charger de ce bétail je n'ay rien de plus agréable à vous apprendre. Je vous prie de me laisser ajouter seulement que je suis vostre très humble et très obéissant serviteur.

P. DE VOYER D'ARGENSON

Je salue très humblement touts mes amis et ma soeur et mes frères particulièrement.

A Kebec ce 24 ou 14 octobre 1658.

QUESTIONS

Quels étaient les prénoms de M. Bernier, commissaire des guerres dans l'armée de Montcalm et dont M. Dussieux fait tant de cas dans son livre sur les dernières années de la domination française au Canada ?

MONT.

Vers 1725 ou 1726, un nommé Claude Chetiveau de Roussel agissait comme *praticien* à Québec. Il fut aussi huissier au Conseil Supérieur à peu près vers le même temps. On perd ses traces peu après. Chetiveau de Roussel est-il mort au Canada ? A-t-il laissé des descendants ?

R. O. G.

Mes notes me disent que le 12 avril 1785 le gouverneur Haldimand signait une ordonnance obligeant les curés, à partir du 1er janvier 1786, à tenir chaque année un cahier séparé pour l'enregistrement des baptêmes, mariages et sépultures. Jusque là dans nos différentes paroisses on se servait de cahiers dans lesquels on entrait les baptêmes, mariages et sépultures de plusieurs années. Cette ordonnance de Haldimand du 12 avril 1785 a-t-elle publiée ? Où pourrais-je la consulter ?

CUR.

NICOLAS LANGLUME

A la date du 24 décembre 1685, le registre de Notre-Dame de Québec mentionne la sépulture de Nicolas Langlumé, originaire de la ville d'Orléans.

Qui était ce Nicolas Langlumé ?

Dans un acte du notaire Genaple du 2 octobre 1685, nous voyons qu'en janvier 1685 François Poisset de la Couche, marchand à Québec, avait demandé à l'intendant de Meulles d'accorder à son gendre, Jean de Faye, un congé de traite afin de lui aider à payer ses dettes. M. de Meulles consentit à accorder trois congés au sieur de Faye mais à condition qu'il donnerait sept cents livres à chacun de ses deux secrétaires, les sieurs Peuvret et Langlumé. Il voulait ainsi les récompenser "parce que n'ayant aucuns gages de la Cour ils servaient le pays avec affection et promptitude n'ayant jamais pris d'argent pour toutes les expéditions qu'ils faisaient tous les jours."

Dans sa lettre du 4 novembre 1683, l'intendant de Meulles disait au ministre :

"J'envoie un de mes secrétaires en France pour vous en représenter la nécessité (la construction d'un palais d'intendance), et en cas que le Roy y consente, pour retenir des ouvriers et faire apporter ici tout ce qui peut considérablement épargner."

Ce secrétaire envoyé en France par M. de Meulles était Nicolas Langlumé.

Langlumé revint au pays au printemps de 1685. Il ne put jouir longtemps de ses sept cents livres puisque, comme on vient de le voir, il mourut en décembre de la même année.

Le sieur de Faye ne profita guère plus que Langlumé des trois congés qu'il avait obtenus. Il se noya dans le Saint-Laurent moins d'un an plus tard, le 19 août 1686.

P. G. R.

LES ANCIENS CIMETIERES DE MONT- REAL — 1648 A 1800

L'historique paru dans le *Bulletin* du mois de septembre 1921, pp. 283-288, sur les cimetières catholiques de Montréal provient d'un intéressant petit volume paru il y a plus de trente ans et qui a eu une couple de fois les honneurs de la réimpression. L'ouvrage a tant de qualités que l'on peut bien, sans nuire à sa vogue, faire quelque réserve sur l'exactitude de ses informations relativement à la période d'avant 1800, car plusieurs des assertions du compilateur ont besoin d'être contrôlées. Et dans ce but, on nous permettra de placer en regard de l'historique susdit, les quelques notes que nous avons pu recueillir jusqu'à présent.

*

* *

Après avoir subi les assauts des Iroquois qui, entre 1642 et 1665, massacrèrent plusieurs de ses valeureux pionniers, Montréal, devenu poste important, compta toujours, à côté de sa population stable, une population flottante plus ou moins nombreuse de gens d'épée et de robe, de marchands forains et de traiteurs, d'aventuriers et de soldats. Dans ce monde spécial, les querelles, les épidémies et l'intempérance firent de fréquentes victimes. Enfin, par sa situation avancée dans l'intérieur du continent, et surtout par le fait qu'elle était dotée d'un hôpital et d'un hospice, notre ville reçut les indigents, les infirmes, les malades et les blessés de régions assez éloignées. Pour ces causes, la mortalité de la future métropole canadienne a été élevée et parfois disproportionnée au chiffre des habitants.

Or, au dix-septième et au dix-huitième siècle, Montréal était enserrée dans des bornes si étroites que trouver l'espace nécessaire pour y déposer les êtres passés de vie à trépas fut un problème qui préoccupa les autorités à diverses reprises. On le résolut en créant de petits cimetières en différents points de la ville et aussi en permettant les inhumations dans les églises et les chapelles.

*

* *

Etablir une liste complète de ces cimetières et en indiquer l'emplacement exact serait une tâche facile si les documents étaient tous connus

mais pour des raisons que nous ne pouvons démêler ici, nous sommes encore dans l'obscurité sur bien des faits. Néanmoins, en nous aidant des notes que nous avons relevées dans les archives judiciaires et dans le *Terrier de Montréal* (1), ainsi que de celles qu'on a recueillies par-ci par-là, dans les archives paroissiales il est possible de jeter quelque lumière sur le sujet.

LE PREMIER CIMETIERE

notre plus ancien cimetière est bien connu : De 1642 à 1654, "il était situé à côté du fort" sur la langue de terre où naquit Montréal, entre la rivière Saint-Pierre et le fleuve, c'est-à-dire, au sud de la place Royale ; mais ce terrain étant quelque fois inondé par les grandes crues du Saint-Laurent, il fut décidé en 1654 de l'établir un peu plus loin, "sur la hauteur".

DEUXIEME CIMETIERE

C'est M. de Maisonneuve, qui, en 1654, "donna aux habitants de Montréal un terrain pour servir à un nouveau cimetière". La première inhumation y fut faite le 10 janvier 1654, *in terra de nova benedicta*. Cinq jours plus tard, nouvelle sépulture. Cette fois, l'officiant ajoute à l'acte cette mention : "dans la terre bénite du jardin de l'hôpital" et le 11 décembre, on lit : "dans le cimetière de l'hôpital". Donc le champ des morts était tout près de l'Hôtel-Dieu, (probablement entre les rues de Bresoles et Le Royer) et à quelques pas de l'église paroissiale qu'on érigea en 1656 à l'intersection des rues Saint-Sulpice et Saint-Paul (2).

Le cimetière de l'Hôtel-Dieu, dit expressément Jacques Viger, dans les *Mémoires de la Société historique de Montréal*, (9e liv. p. XLI fut ouvert pendant vingt-quatre ans. Sans aucun doute, il a cru qu'il avait servi jusqu'à l'ouverture au culte de la nouvelle église paroissiale dont il est question ci-après, mais notre estimé archéologue ne fait-il pas erreur ?

LE TROISIEME CIMETIERE

Nous sommes persuadés que le troisième cimetière dont aucun historien n'a encore fait mention se trouvait dans la commune.

(1) *Mémoires de la Société Historique de Montréal*, onzième livraison, 1917.

(2) Il est impossible d'apercevoir pourquoi l'abbé Faillon a placé ce cimetière sur la place d'Armes actuelle, dans un endroit où l'Hôtel-Dieu n'a jamais eu de jardin. La place d'Armes de la haute-ville fut ouverte et nommée longtemps après celle de la basse-ville. Basset en bornant la rue Notre-Dame, en 1672, n'en fait même pas mention.

Celui "du jardin de l'Hôtel-Dieu" devint insuffisant plus tôt que ne le suppose M. Viger et il fallut en établir un autre.

Avant 1673, les Seigneurs abandonnèrent à la Fabrique une partie de la commune, à l'extrémité ouest de la rue Saint-Paul (c'est-à-dire à la rue Saint-Eloi) et l'emplacement fut transformé en cimetière. (T. de M., No. 103 A).

Mais le voisinage de la commune présentait des inconvénients, car le 3 novembre 1674, les marguilliers prennent la résolution de faire entourer le cimetière d'une clôture "afin d'empêcher les animaux d'y entrer". (3)

En 1677 (15 juin), un acte de Basset nous renseigne davantage : Claude Raimbault vend à Simon Mars, un emplacement sis sur la rue Saint-Paul, tenant d'un bout au cimetière et d'un côté à la rue du cimetière (devenue aujourd'hui la rue Saint-Nicolas) et qui conduisait de la grève jusqu'au champ des morts.

Ce cimetière abandonné en 1682 (4) et vendu à Charles de Couagne pour 955 francs, le 31 juillet 1683, "afin d'aider au parachèvement de l'église", (5) occupait donc l'espace compris aujourd'hui entre les rues Saint-Eloi, Saint-Sacrement, Saint-Pierre et Saint-Paul.

LE QUATRIEME CIMETIERE

Ce dut être celui qui attenait à la nouvelle église paroissiale laquelle fut livrée au culte en 1678. Cette église longeait la place d'Armes actuelle et le cimetière se trouvait à l'encoignure sud des rues Notre-Dame et Saint-Sulpice. Il paraît dater de 1680 (6). Evidemment on l'augmenta plusieurs fois, car nous lisons dans le registre de l'état civil la mention que voici : "Le mardi, 27 novembre 1691, a été enterré le premier de tous, dans le nouveau cimetière, joignant l'église, Charles Forestier".

En 1693 (15 avril, étude d'Adhémar), l'abbé Dollier de Casson concède à la Fabrique, la place de l'église paroissiale, la chapelle des morts et le cimetière qui, d'après le plan annexé au contrat, est sis à l'endroit que nous indiquons ci-dessus.

(3) *Annuaire de Ville-Marie*, I 361, délibération du 3 novembre 1674.

(4) *Maugue*, 27 février 1682.

(5) Document judiciaire, 31 juillet 1683 et *Maugue*, 15 août 1683.

(6) Le 24 septembre 1680, sépulture "au cimetière de l'église". *Registre de Notre-Dame*. Voir aussi *Terrier de Montréal*, No 158.

Sept ans plus tard (janvier 1700), les marguilliers font charroyer des pieux pour entourer le "cimetière neuf". S'agit-il de l'addition de 1691 ?

C'est encore ce même cimetière que l'on agrandit le 27 avril 1733, par l'achat d'un terrain de 45 pieds de front, rue Saint-Joseph (Saint-Sulpice). L'année suivante on l'entoure d'une muraille.

AUTRES CIMETIERES

Après 1700 et jusqu'en 1799, il n'est guère possible de fournir la date d'ouverture des nouveaux cimetières. Tout au plus pouvons-nous indiquer l'emplacement de la plupart d'entre eux. En 1716 et 1717, il est question dans les registres, d'un cimetière "hors la ville" puis en 1718, on parle d'un "cimetière des pauvres".

Cette même année et plus tard, nous constatons qu'il y a un cimetière "proche l'Hôpital général des Frères Charon" (établissement qui passa ensuite aux Soeurs Grises). Ce pourrait être celui-là qu'on désignait comme "étant hors la ville".

D'autre part en scrutant le *Terrier de Montréal* on aperçoit qu'en 1730 la Fabrique obtient le terrain du sieur Gamelin Maugras, rue Saint-Jacques entre les rues Saint-Jean et Saint-François-Xavier. (T. de M., No. 106 D 2).

Le 15 février 1734, on décide d'acheter pour le cimetière des pauvres l'emplacement du sieur Le Cavalier, près de la Poudrière (102 P.) rue Saint-Jacques. (A. V.-M. I. 361 et T. de M., No. 102 P.)

Le 2 octobre 1735, le gouverneur de Montréal, le sieur Boisberthelot de Beaucours écrit à l'intendant :

"Le cimetière des pauvres se trouvant dans le fossé de la nouvelle fortification, et dans le glacis où on continuoit d'enterrer, j'envoyay Monsieur le Major dire à Monsieur le Supérieur du Séminaire de ne plus enterrer dans ce lieu. Monsieur le curé vint me trouver pour demander de ne point changer ce cimetière ; je le renvoyay à Monsieur le Général, qui luy répondit que cela ne se pouvoit acorder". (Corr. génér. Archives d'Ottawa).

Cette note nous informe donc qu'on enterrait non seulement à l'intérieur de l'enceinte de la ville, mais encore dans le terrain qui bordait extérieurement les remparts. La pente du glacis devait s'étendre jusqu'à la rivière Saint-Martin (aujourd'hui rue Craig).

Le Terrier nous apprend encore que vers 1745 ou 1750, la Fabrique a acquis un terrain de Paul Marin de la Malgue, rue Saint-Jacques, "jusqu'aux fortifications". (No. 124 A 2).

Le 21 juillet 1748, autre addition au cimetière des pauvres par l'acquisition de l'emplacement d'Etienne Robert de la Morandière, angle sud des rues Saint-Pierre et Saint-Jacques (site du "Mechanic's Hall), à côté du "magasin des poudres du roi", autrement dit la Poudrière. (A. V. M. I., 361 et T. de M., No. 102 P.)

On fit là des inhumations jusqu'à la fin du 18^e siècle. Une des dernières fut celle de "la veuve de Joseph Carpillot dit Fleur d'Orange, jardinier", le 8 novembre 1799.

Après 1782, la Fabrique, achète partie des emplacements au sud de la place d'Armes et paraît y établir la maison du bedeau. En 1785, on érigea à côté, "une chapelle pour les pauvres et les enfants de la banlieue".

Le 27 avril 1796, il est décidé de ne plus enterrer dans le cimetière adjacent à l'église, mais "dans le cimetière près de la maison du bedeau" (site de la banque de Montréal, probablement). (A. V.-M. I, 362).

Le 5 mars 1803, il est résolu "qu'il ne sera fait à l'avenir aucune inhumation dans l'église ni dans les cimetières qui sont dans l'enceinte des murs. Personne n'y a été inhumé depuis 1799." (A. V.-M., I, 380).

De ces renseignements, il résulte qu'entre la place d'Armes et la rue Saint-Pierre une grande partie de la rue Saint-Jacques actuelle avec les emplacements qui sont au nord de la dite rue furent convertis en lieux de sépulture.

En 1816, le cimetière "près de la maison du bedeau" fut exproprié par les commissaires chargés de démolir les fortifications, puis en 1821, on fit l'exhumation des corps des "deux cimetières, l'un près André Baron (angle Saint-Jean), l'autre près l'ancienne Poudrière". (angle Saint-Pierre).

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTION

Nos manuels d'histoire nous disent que Jacques Cartier, le découvreur du Canada, décéda à Saint-Malo le 1^{er} septembre 1557, à l'âge de 67 ans. Est-il bien certain que Cartier décéda à Saint-Malo ? A-t-il été inhumé à Saint-Malo ? Son acte de sépulture a-t-il été publié quelque part ?

MAROS.

LES DESCENDANTS DE LANOULLIER DE BOISCLERC

Dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XII, pp. 3 et seq., on trouvera des renseignements biographiques assez complets sur Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc, qui fut grand voyer de la Nouvelle-France de 1731 à 1750, et ses frères Nicolas Lanoullier et Paul-Antoine-François Lanoullier des Granges.

Lanoullier de Boisclerc a-t-il laissé des descendants au Canada ?

Il avait épousé, à Québec, le 21 décembre 1719, Marie-Marguerite **Duroy**, veuve de Claude Chasle. De ce mariage naquirent quinze enfants :

- 1o Jean-Eustache-Nicolas né à Québec le 12 septembre 1720.
- 2o Pierre né à Québec le 5 juillet 1721 et décédé au même endroit le 10 mai 1733.
- 3o Marie-Marguerite née à Québec le 20 mai 1722.
- 4o Louis-Antoine né à Québec le 28 mai 1723.
- 5o François né à Québec le 3 juin 1724, et décédé à Charlesbourg le 10 juin 1724.
- 6o Françoise-Barbe née à Québec le 17 mars 1726, et décédée à Charlesbourg le 20 mai 1726.
- 7o Thomas né à Québec le 8 mars 1727, et décédé au même endroit le 28 avril 1733.
- 8o Jacques-Etienne né à Québec le 21 juillet 1728, et décédé au même endroit le 7 octobre 1750.
- 9o Marie-Anne née à Québec le 5 octobre 1729, et décédée au même endroit le 11 mai 1733.
- 10o Louise née à Québec le 23 mai 1731, et décédée religieuse à l'Hôtel-Dieu de Montréal le 30 septembre 1812.
- 11o Charlotte née à Québec le 17 septembre 1732.
- 12o Nicolas-Charles-Laurent né à Québec le 9 août 1733, et décédé au même endroit le 17 septembre 1738.
- 13o Louise-Madeleine née à Québec le 9 août 1733, et décédée au même endroit le 22 novembre 1733.
- 14o Gilles né à Québec le 20 novembre 1734, et décédé au même endroit le 17 septembre 1738.

150 Jeanne-Elisabeth née à Québec le 7 août 1736, et décédée à l'Hôpital-Général de Montréal le 18 mars 1772.

Un acte de notoriété reçu par le notaire Du Laurent le 23 octobre 1754 nous apprend que les deux fils de M. Lanoullier de Boisclerc, Jean-Eustache-Nicolas (né le 12 septembre 1720) et Louis-Antoine (né le 28 mai 1723) "étaient absents du pays depuis douze années sans avoir pu avoir de leurs nouvelles ni même savoir le lieu où ils peuvent être."

A cet acte de notoriété du 23 octobre 1754 comparaissent : Guillaume Estèbe, Joseph Nouchet et Henry Hiché, tous trois conseillers au Conseil Supérieur ; Guillaume Guillimin, lieutenant-général de l'Amirauté de Québec ; Ignace Perthuis, procureur du Roi à la Prévôté et Amirauté de Québec ; Jean Taché, syndic des négociants de Québec ; et Charles Berthelot, négociant et bourgeois.

Il est donc certain que Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc n'a pas laissé de descendants au Canada. Il se peut que ses deux fils aient fondé en France des familles qui se sont perpétuées.

P. G. R.

QUESTIONS

M. Ernest Gagnon, dans son livre *Le fort et le château Saint-Louis*, publie le contrat de mariage de Simon Lefebvre, sieur Angers, et de Marie-Charlotte de Poitiers, passé au château Saint-Louis de Québec le 10 janvier 1667 en présence de M. de Tracy, du gouverneur de Courcelles, de l'intendant Talon, et d'une dizaine d'autres personnages. Je note parmi ceux-ci *Octave Jappellias, écuyer, sieur du Resain*. Tanguay ne donne pas ce nom, mais j'y rencontre celui de Octave Zapaglia, sieur de Ressen. Le premier nom cité ici ne serait-il pas une erreur de lecture ?

AUG.

A la bataille de Sainte-Foy, le 28 avril 1760, M. de Corbière, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, fut mortellement blessé. Il décéda à l'Hôpital-Général de Québec le 2 mai suivant. Nous avons peu de renseignements sur M. de Corbière. Était-il Canadien ou Français ? Il me semble avoir lu quelque part qu'il était Français mais servait dans les troupes de la colonie.

QUO

L'APPARITION DE LA MOUCHE A PATATES AU CANADA

La chrysomèle à dix lignes, vulgairement appelée *mouche à patates*, appartient à l'ordre des coléoptères, à la classe des tétramères, à la famille des cycliques, à la tribu des chrysomélines.

Le naturaliste américain Thomas Say semble être le premier savant qui ait observé la *mouche à patates* lors d'une exploration des régions de l'ouest des États-Unis et des Montagnes Rocheuses qu'il fit en 1823 en compagnie du colonel Long. Say donna à l'insecte le nom impropre de *doryphora* en y ajoutant la désignation de *decemlineata*.

La *mouche à patates* vivait alors sur les versants des Montagnes Rocheuses du Colorado et dans les prairies environnantes. Elle se nourrissait de plantes sauvages, surtout de la patate à bec, *solanum rostratum*.

De 1823 à 1855, la *mouche à patates* ne semble avoir attiré l'attention que des entomologistes en recherches d'insectes nouveaux ou rares pour leurs catalogues.

En 1859, on commença à se plaindre des ravages que la *mouche à patates* commettait dans les champs de patates du Nebraska. En 1874, la *mouche à patates* avait atteint les rivages de l'Océan Atlantique. Il résulte de ceci que les innombrables légions de *mouches à patates* ont traversé tout le continent américain, des Montagnes Rocheuses à la mer, environ 1,700 milles anglais en ligne droite, en moins de vingt ans, établissant, chaque année, des colonies permanentes sur chaque point de l'espace parcouru. La moyenne annuelle de la distance franchie pendant toute la période de cette migration fut de près de quatre-vingt-dix milles.

M. Riley, dans son ouvrage *Potato Pests*, analyse ainsi l'histoire de la marche de ce fléau à travers les états de la République américaine. En 1859, la *mouche à patates* avait déjà envahi une grande partie de l'état de Nebraska. En 1861, elle entra dans l'Iowa. En 1865, elle pénétrait dans l'état de l'Illinois. Le fléau se répandit ensuite dans l'Indiana, l'Ohio, en 1870. De cette dernière année à 1874, il contaminait la Pennsylvanie, la partie nord de l'état de New-York et enfin atteignait l'Atlantique. La ligne sensiblement renfermée entre les 40e et les 42e de latitude a été le théâtre de la marche la plus rapide des légions de *mouches à patates*, de 1855 à 1874, à partir des Montagnes Rocheuses jusqu'à l'Océan.

Dans le même temps, toutefois, les ailes gauche et droite de l'armée envahissante ont occupé, au nord de la ligne indiquée, les états du Wyoming du Dakota, du Minnesota, du Wisconsin, du Michigan, de New-York, du Connecticut, du Rhode-Island, du Massachusetts, du Vermont, du New-Hampshire, et du Maine, et au sud de la même ligne, les états du Colorado, de Kansas, du Missouri, de l'Illinois, du Kentucky, de l'Ohio, des Virginies, etc., etc.

C'est en 1870 que la *mouche à patates* a pénétré dans la province d'Ontario. Sept ans plus tard, en 1877, elle était rendue dans le cœur de la province de Québec, ayant parcouru, en moyenne, environ quatre-vingt milles par année, en ligne droite. Aujourd'hui, il n'y a pas un coin du Canada où la *mouche à patates* n'a pas pénétré. (J.-C. Taché, *La mouche ou la chrysmèle des patates*).

FOUQUET ET LE CANADA

Fouquet, le surintendant des finances de Louis XIV avait des visées probablement en accord avec sa fière et ambitieuse devise. Nous n'en connaissons jamais l'étendue. Avait-il des vues sur notre pays ? En août 1660, la Compagnie de la Nouvelle-France protesta contre la prétention de M. de Feuquières d'étendre l'autorité de sa charge de vice-roi de l'Amérique sur la Nouvelle France ; (Affaires Etrangères, Amérique, 2, p. 192). Le bénéficiaire, Isaac de Pas, marquis de Feuquières reconnaissait, le 15 septembre 1660, dans une contre-lettre tenue secrète que : "la charge de vice-roi d'Amérique appartenait au sieur Fouquet qui l'avait payée trente mille écus.

Le catalogue Americana de M. Dufossé, de Paris, rapporte la pièce suivante : "Consentement à la donation faite aux dames Hospitalières de Québec de la terre de Beupré, achetée par François Fouquet, père du fameux Fouquet, le célèbre et infortuné surintendant des finances de Louis XIV. Pièce signée le 20 février 1663 par Louis Fouquet, évêque et comte d'Agde, frère du surintendant, par madame Fouquet (Marie de Maupéou) mère du dit surintendant, et par Gilbert Fouquet."

Ce serait donc un peu moins de deux ans après l'arrestation de Fouquet. Tout était bien fini pour l'ex-ministre, et sa famille abandonna cette propriété du Canada qui ne lui était plus d'aucun avantage.

REGIS ROY

REPONSES

Femme noble, mari rôturier (Vol. XXVII, pp. 282, 311).—Sous l'ancien régime, une femme noble qui épousait un rôturier perdait-elle le privilège de sa noblesse ?

“La femme qui a un fief anoblissant et de grande dignité, dit de la Roque, et qui épouse un inférieur, ne perd pas la noblesse que la possession d'un tel fief peut lui donner, car le mari est anobli par l'investiture et la possession qu'il en a.”

“Si la femme, dit de son côté Abraham Fabert, commentant l'article 11 de la *Coutume de Lorraine*, est reine, princesse souveraine, marquise, duchesse, comtesse, ou possédant autre fief de dignité qui est noblesse annexée, que nous disons noblesse réelle, et qu'elle épouse un rôturier, il sera par la possession de ce fief de dignité, anobli, et cessera sa première condition.”

“Quand la femme possède un marquisat, un comté, une baronnie ou quelque autre seigneurie, son mari a le droit de se dire et de se qualifier marquis, comte, baron, seigneur d'un tel lieu.” (Pothier, *Traité de la puissance maritale*.)

Suivant une vieille coutume de Naples, dit François de St-Pierre, cité par Christin, (*Jurisprudencia heroica*) le mari d'une comtesse prend place parmi les comtes.

Il a existé de tout temps une différence radicale entre la femme simplement noble et la femme investie d'un fief titré ou d'un titre nu de dignité. Dans ce dernier cas le mari d'une duchesse, marquise, comtesse pour recevoir communication de la dignité et du titre de sa femme n'a pas besoin d'être noble par lui-même. Il se trouve anobli par son mariage qui le met en possession légitime du fief ou du titre de sa femme.

Si la femme ne jouit pas du droit particulier de transmission de noblesse, et si son mari est rôturier elle perd sa noblesse par le fait de son mariage.

REGIS ROY

Ronald MacDonald (Vol. XXVII, pp. 244, 319).—Ce que Mgr Amédée Gosselin en dit (*Bulletin des R. H.* de octobre 1921) est la réponse à des questions que je me suis maintes fois posées. Ce M. MacDonald compte, en effet, parmi les anciens instituteurs de Saint-Laurent

de l'île d'Orléans. On me permettra donc de reproduire ici Palinéa que je lui consacre dans mes *Figures d'hier et d'aujourd'hui* :

“J'ai souvent entendu mentionner le nom de ce quatrième titulaire que mon père, en particulier, estimait fort érudit. S'il était ainsi, pourquoi avait-il accepté la direction d'une école rurale, à cette époque de salaires de famine ? Parce que les circonstances l'y avaient forcé en attendant une meilleure position. Saint-Laurent, où il a laissé un excellent souvenir, eût été heureux de le retenir plus longtemps, mais il démissionna pour accepter la position de rédacteur du *Canadien*.

Je ne puis préciser davantage l'époque de son passage dans ma paroisse natale, qui a eu pour professeurs quatre anciens élèves du séminaire de Québec : MM. MacDonald, Toussaint, Couture et Lapière.

Le niveau auquel monte notre école sous le règne de ces professeurs, est une nouvelle preuve que la culture classique préparé merveilleusement à toutes les carrières.

CHANOINE GOSSELIN

Le nom de Mingan (XXVII, p. 118).—A.-B. voudrait connaître l'origine du nom *Mingan*. Il a lu que c'était un nom sauvage, mais un doute le porte à demander si ce nom n'aurait pas plutôt été emprunté à la carte géographique de France. Nous avons consulté la *Grande encyclopédie de France* et le mot *Mingan* ne se rapporte qu'à l'endroit connu au Canada. *Mingan* est un nom algonquin, tribu des montagnais, et signifié : *Le loup*. Il paraît dans l'acte de concession de la seigneurie en 1661.

REGIS ROY

LES DISPARUS

Henri-Gaston Testard de Montigny naquit à Saint-Jérôme le 27 mai 1870 et décéda à Montréal le 3 octobre 1914.

En librairie, il n'a publié qu'un seul livre, *l'Etoffe du pays*, Montréal, Deom Frères, 1901, mais il a éparpillé toute une série d'articles dans *l'Avenir du Nord*, la *Revue Canadienne*, le *Monde Illustré*, *La Presse*, le *Passe-Temps*, le *Pionnier*, les *Débats*, le *Nationaliste* etc. Ecrivain très littéraire et fort averti, on pourrait tirer de son oeuvre un joli volume de pages choisies.

X. Y. Z.

LE FILS DE LEMOYNE DE STE-HELENE

Dans la *Presse* du 23 juillet dernier, R. G. P. (*Petites Choses de notre histoire*) nous fournit d'intéressants renseignements sur le fils de Lemoynes de Ste-Hélène. Après nous avoir dit comme il mécontenta son oncle de Bienville, durant son séjour à la Louisiane, il ajoute que de Ste-Hélène fils dut mourir en Louisiane ou passer en France puisque l'on n'entend plus parler de lui après 1713. En consultant Laffilard, R. G. P. aurait pu voir que Ste-Hélène, garde-marine à Rochefort en 1706, puis muni d'une expectative d'enseigne à la Louisiane en 1715, fut tué à la guerre des Sauvages en 1716. Ces faits sont confirmés par Bénard de la Harpe, dans son *Journal historique de l'établissement des Français à la Louisiane*, qui nous apprend d'abord l'arrivée à l'Île Dauphine en septembre 1711 du navire *la Renommée* portant à son bord M. de Ste-Hélène, garde-marine, qui venait pour servir d'aide de camp à son oncle.

Voici comment Bénard de la Harpe raconte la mort de Ste-Hélène qui serait arrivée, non en 1716, comme le dit Laffilard, mais vers juillet 1715. N'ayant pas le texte original français sous la main, nous traduisons de la version anglaise publiée par B. F. French, dans le vol. III des *Historical Collections of Louisiana* (p. 44) :

“Dans le mois de juillet 1715, une pirogue, conduite par des Alibamons, arriva au fort (Mobile) avec un Canadien et un Anglais ; ils rapportèrent que plusieurs des tribus sauvages de la Caroline étaient tombées sur les Anglais dans leurs villages et les avaient massacrés, y compris ceux de Port-Royal. Cette révolte a coûté aux Anglais environ 800 pertes de vie. M. de Ste-Hélène se tenait à ce moment dans la cabane de l'un des Chicachas avec plusieurs Anglais. Comme un des chefs allait lui dire de se mettre à l'écart et de ne rien craindre, deux jeunes sauvages qui s'étaient glissés dans la cabane, le virent et, le prenant pour un anglais, le tuèrent à bout portant. Il fut vivement regretté de toute la colonie”.

Cette dernière phrase nous laisse espérer que, depuis 1713, le jeune de Ste-Hélène avait eu le temps de s'amender.